

MacifAvantages

 avec  Selectra

Grille tarifaire de l'offre lauréate

GAZ CLIENT RESIDENTIEL

Classe de consommation	Zone	Base					
		Abonnement (en €/mois)		Consommation (en €/kWh)			
		HTT	TTC	Tarifs réglementés		Offre lauréate	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC*
Base	N/A	7,71 €	9,02 €	0,0529 €	0,0736 €	0,0460 €	0,0552 €
B0	N/A	7,71 €	9,02 €				
B1/B2i	1	16,86 €	20,85 €	0,0332 €	0,0550 €	0,0289 €	0,0347 €
	2			0,0338 €	0,0507 €	0,0294 €	0,0353 €
	3			0,0344 €	0,0514 €	0,0299 €	0,0359 €
	4			0,0350 €	0,0521 €	0,0305 €	0,0365 €
	5			0,0356 €	0,0529 €	0,0310 €	0,0372 €
	6			0,0362 €	0,0536 €	0,0315 €	0,0378 €

Cette tarification est valable 2 ans. Elle est indexée à l'évolution des tarifs réglementés. Cela signifie que le prix évoluera à la hausse ou à la baisse chaque mois en fonction de l'évolution des Tarifs Réglementés de Vente.

Après 2 ans, nous vous proposerons une nouvelle tarification que vous serez libre d'accepter ou de refuser. Nous garantissons que cette nouvelle tarification ne pourra être supérieure aux tarifs réglementés de vente, tant que ces derniers existeront.

*Le prix TTC intègre l'exonération de TICGN. La TICGN est la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel. A l'heure actuelle, la TICGN est exonérée sur la consommation de biométhane et cette exonération est reflétée dans le prix ci-dessus. Dans le cas d'un changement réglementaire, le prix sera modifié en toute transparence.



Comment est calculé le prix Toutes Taxes Comprises (TTC) ?

1. L'abonnement Toutes Taxes Comprises

C'est la partie fixe de votre facture, elle est composée de :

- L'abonnement Hors Toutes Taxes
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) : elle est calculée à partir d'une part de ce que vous payez pour le transport du gaz jusqu'à chez vous (GRT Gaz et Téréga) et l'acheminement (GRDF). Pour les Base/BO, elle est de 0,73€/mois et en B1/B2i elle est de 2,50€/mois. La part acheminement évolue chaque 1^{er} juillet tandis que la part transport évolue au 1^{er} janvier. Il faut savoir que la CTA est la seule taxe dont le montant diffère par fournisseur car la part de transport dépend des clients de chaque fournisseur.
- La TVA au taux de 5,5%

Voici la formule exacte pour calculer votre abonnement :

$$(\text{Abonnement HTT} + \text{CTA}) * (1 + \text{TVA})$$

- Par exemple pour un client B1/B2i (consommation supérieure à 6MWh/an) :
 - Abonnement HTT = 16,86€/mois
 - CTA = 2,50€/mois
 - TVA à 5,5%
 - Soit $(16,86 + 2,50) * 1,055 = 20,42€$ TTC

2. Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises

C'est la partie variable de votre facture et qui représente votre consommation.

Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises est calculé avec 3 données :

- Le prix du kWh Hors Toutes Taxes
- La TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel, elle est de 0,00845€/kWh. Le montant de la TICGN devrait évoluer au 1^{er} janvier de chaque année.
- La TVA au taux normal de 20%

La formule exacte pour calculer votre kilowattheure TTC est :

$$(\text{Consommation kWh HTT} + \text{TICGN}) * (1 + \text{TVA})$$

- Par exemple pour un client B1 en Zone 1 :
 - Consommation HTT = 0,0289€/kWh
 - TICGN = 0,00845€/kWh
 - Exonération de TICGN sur le biométhane 100% = 0.00845 €/kWh
 - TVA à 20%
 - Soit $(0,0289 + 0,00845 - 0,00845) * 1,2 = 0,0347€/kWh$



Fiche d'information standardisée de l'Offre de fourniture de gaz.

Le Client qui a souscrit à une offre de marché peut revenir à tout moment aux tarifs réglementés.

1	Caractéristiques de l'Offre gaz	<p>ekWateur s'engage à injecter dans le réseau une quantité de gaz produite à partir de sources renouvelables équivalente à l'intégralité de la consommation du Client.</p> <p>Gaz 100 % renouvelable et certifié par le mécanisme de garanties d'origine européenne. Nos garanties d'origine proviennent de producteurs de biométhane français.</p> <p>Chaque année ekWateur s'assure d'acheter auprès des producteurs autant de garanties d'origine que le Client a consommé d'énergie.</p>
2	Prix appliqué au Client (Article 3 des CGV)	<p>Le prix applicable au Client figure dans les conditions particulières qui lui sont remises avant sa souscription définitive à l'offre.</p> <p>Il inclut toutes les taxes et contributions prévues par la réglementation (TVA, TICGN, CTSSG, la CTA et la CSPG) ainsi que la redevance due aux gestionnaires des réseaux gaz (ATRT, ATRD).</p>
3	Durée du contrat (Article 5.1 des CGV)	<p>Le contrat est à durée indéterminée. Le Client peut résilier à tout moment.</p> <p>Le Fournisseur s'engage à maintenir son offre pour une durée minimum de 2 ans.</p>
4	Facturation et modalités de paiement (Article 6 et 7 des CGV)	<p>La facture est établie sur la consommation relevée par le gestionnaire, à défaut par le client, à défaut sur une estimation.</p> <p>La facture peut être soit « saisonnalisée » établie tous les mois, soit « lissée » établie une fois par an.</p> <p>La facture est émise soit sur support papier soit, avec l'accord exprès du Client, sur support électronique.</p> <p>La facture est acquittée dans les 14 jours à compter de son émission soit par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou mandat compte.</p> <p>Si le Client a choisi une facture lissée, il accepte de payer sa facture uniquement par prélèvement automatique.</p>
5	Conditions de révision des prix (sans notification préalable du Client) (Article 3.1 des CGV)	<p>Le Client choisi une offre indexée, le prix évoluera à la hausse ou à la baisse chaque mois en fonction de l'évolution des Tarifs Réglementés de Vente.</p> <p>En cas de modification des taxes et contributions imposées par la réglementation (ajustement de plein droit à la date de décision).</p> <p>Tout autre projet de modification du prix sera notifié au Client au moins 30 jours avant son application.</p>
6	Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 5.2.1 des CGV)	<p>Le Client peut résilier son Contrat à tout moment sans frais ni pénalités.</p> <p>Si le Client résilie pour changer de fournisseur le délai de résiliation est de maximum 21 jours.</p> <p>En cas de déménagement, ou pour tout autre motif, le délai maximum est de 30 jours.</p> <p>Le Client notifie sa résiliation à ekWateur <i>via</i> le site ekWateur.fr dans la rubrique prévue à cet effet, ou par courrier au service client à l'adresse : ekWateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.</p>

7	Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 5.2.2 des CGV)	ekWateur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations essentielles, notamment en cas d'impayés, sous réserve d'une mise en demeure préalable.
8	Incidents de paiement (Article 7.3 des CGV)	En cas de non-paiement de la facture le Client est redevable d'une pénalité à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum forfaitaire de 7,50 € TTC. Cette pénalité n'est pas due si le Client de bonne foi est en situation de précarité ou que sa consommation est anormalement élevée par rapport à ses habitudes de consommation.
9	Service client et réclamations (Article 9.1 des CGV)	En cas de réclamation, le Client peut contacter le service client ekWateur par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr , par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local) ou par courrier à l'adresse postale ekWateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID. ekWateur accuse réception de la réclamation dans les 48 heures et s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de quinze jours.

Notes :

*Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires protégeant les clients démunis (voir article 3.2 des conditions générales). Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un chèque énergie. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.



L'énergie est notre avenir, économisons-la.